



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITE

Service Juridique et International

Dossier suivi par : Flavie BARON
Téléphone : +33.1.73.30.38.41
Télécopie : +33.1.73.30.38.44
Mél : f.baron@inao.gouv.fr

Monsieur André MERCIER
Président de la Fédération INTER-MED
BP 5
Vieille Route de SALON
13330 PÉLISSANNE

N/Réf. :

J:\Juridique\ODG\Reconnaissances\CNIIGPV\Reconnaissance
ODG\2011-21 ODG INTER MED (Méditerranée)\Lettre 2011-1611.doc

Objet : décision de reconnaissance en qualité
d'ODG

LR/AR

Montreuil-sous-Bois, le **14 NOV. 2011**

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous faire part de ma décision de reconnaître votre fédération en qualité d'organisme de défense et de gestion (ODG), après avis de la Commission Permanente du Comité National des Indications Géographiques Protégées relatives aux vins et aux cidres réunie en séance du 21 septembre 2011.

La Fédération des Syndicats Reconnus en qualité d'ODG dans la zone de l'IGP Méditerranée dite « INTER-MED » devient donc l'interlocuteur privilégié de l'INAO en ce qui concerne l'indication géographique protégée « Méditerranée » dont le cahier des charges doit être proposé à l'homologation des ministres chargés respectivement de l'agriculture, de la consommation et du budget, en vue de sa transmission à la Commission européenne pour enregistrement.

En qualité d'ODG, il vous appartient désormais de mettre œuvre les missions de défense et de gestion prévues par le Code rural et de la pêche maritime pour l'IGP pour laquelle votre fédération est reconnue.


INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX
France
TEL. + 33.1 73 30 38 99 / TELECOPIE : + 3301 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr

J'appelle votre attention sur le fait que les articles L642-25 et L642-26 du Code rural et de la pêche maritime confie à l'INAO une mission de suivi des ODG. A ce titre, je vous invite à prendre connaissance de la directive « INAO-DIR-2009-03 »¹ qui précise les modalités de mise en œuvre de ce suivi et organise les relations INAO/ODG.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur de l'INAO



Jean-Louis BUËR

Copie : site INAO de Avignon
PJ : décision de reconnaissance en qualité d'ODG

¹ La directive est disponible sur le site internet de l'INAO (www.inao.gouv.fr), dans la rubrique « publications officielles »/ « Directives de l'INAO ».

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY

TSA 30003

93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX

France

TEL. + 33.1 73 30 38 99 / TELECOPIE : + 3301 73 30 38 04

www.inao.gouv.fr